

**Extrait de compte rendu
Réunion du Comité Syndical
27 novembre 2018 à Limoges-Fourches**

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD,
Président du Syndicat, Délégué de la commune de Villecrenesés

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel SENTENAC

Remerciements chaleureux à M. Philippe Charpentier, Maire de Limoges Fourches et membre titulaire du CAMVS au sein du SyAGE, pour son chaleureux accueil et pour la mise à disposition de cette salle

Le Comité Syndical,

Adopte à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 juin 2018.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 27 novembre 2018.

Approuve à l'unanimité, l'élection du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Thomas CHAZAL (Maire de Vigneux-sur-Seine) se déclare candidat.

- Nombre de votants : 93, représentant 182 voix

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 182

A déduire :

- Nombre de bulletins blancs ou litigieux : 0

Reste :

- Pour le nombre des suffrages exprimés : 182

Majorité absolue : 92

A obtenu

- Nombre de voix : 182

Monsieur Thomas CHAZAL, ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président du SyAGE.

Prend acte à l'unanimité, de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2019.

Fixe à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 0,93 €/m³, le montant de la part syndicale de la redevance d'assainissement collectif. Rappelle que le propriétaire qui ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L.1331-7-1 du code de la santé publique est astreint au paiement de la somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif (part syndicale et part fermière) majorée de 100 %.

Le Président

Alain CHAMBARD